

Réunion du 3 mars 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André LOBSTEIN

N° CP/2014/204 - Itinéraires cyclables - 1241
Itinéraire cyclable le long de la RD 263 entre
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM et HAGUENAU - Acquisitions
foncières

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- demande à l'Etat l'ouverture de l'enquête parcellaire des travaux d'aménagement de l'itinéraire cyclable le long de la RD 263 entre NIEDERSCHAEFFOLSHEIM et HAGUENAU,
- demande au Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, la prorogation pour un délai de cinq ans de la Déclaration d'Utilité Publique du 5 mars 2010, en certifiant qu'aucune modification substantielle du projet ne sera entreprise,
- approuve le principe d'acquisition par voie amiable ou à défaut par voie d'expropriation,
- décide d'acquérir les terrains selon les valeurs fixées par France Domaine, moyennant le versement aux propriétaires concernés d'une indemnité totale de 35 776,76 € et frais divers, ou à défaut fixée par la juridiction de l'expropriation,
- autorise le président à mener la procédure d'expropriation à son terme, et notamment à représenter la collectivité devant la juridiction de l'expropriation et à signer tous les actes liés à cette procédure,
- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140303-85047-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 18/03/14